

Évolutions 13.20

ISAPAYE 2022 V3

SOMMAIRE

1. TAXE APPRENTISSAGE LIBÉRATOIRE	3
1.1 Exonération de la taxe d'apprentissage libératoire.....	3
1.1.1 <i>Quelles sont les entreprises concernées ?</i>	3
1.1.2 <i>Comment mettre en place l'exonération automatique de la taxe d'apprentissage libératoire ?.....</i>	3
1.1.3 <i>Comment régulariser la taxe d'apprentissage libératoire pour les salariés sortis ?.....</i>	3
1.1.4 <i>Que fait le logiciel pour gérer l'exonération de la taxe d'apprentissage libératoire ?</i>	5
1.2 Déclarer le solde de la taxe d'apprentissage en cas de cessation d'activité.....	5
1.2.1 <i>Que dit la loi ?</i>	5
1.2.2 <i>Comment doit être déclaré le solde en DSN pour une entreprise en cessation d'activité ?</i>	5
1.2.3 <i>Que doit faire l'utilisateur en cas de cessation d'activité ?</i>	5
1.2.4 <i>Que fait le programme pour permettre de déclarer le solde en cas de cessation d'activité ?</i>	8

1. TAXE APPRENTISSAGE LIBÉRATOIRE

1.1 Exonération de la taxe d'apprentissage libératoire

1.1.1 Quelles sont les entreprises concernées ?



L'entreprise, assujettie à la taxe d'apprentissage, est exonérée de taxe d'apprentissage dans le cas où :

- ✓ Des apprentis sont présents dans l'entreprise sur le mois précédent
- ✓ La masse salariale de l'entreprise du mois précédent est inférieure à 6 SMIC mensuels

Pour les entreprises exonérées selon les conditions décrites ci-dessus, elles bénéficient de la même exonération pour la **taxe d'apprentissage libératoire**.

1.1.2 Comment mettre en place l'exonération automatique de la taxe d'apprentissage libératoire ?

Il est nécessaire de recalculer les bulletins de salaire de mars 2022 après installation de la version ISAPAYE 2022 V3.

Si l'entreprise est exonérée de taxe d'apprentissage, les lignes de **taxe d'apprentissage** et **taxe d'apprentissage libératoire** ne doivent pas apparaître sur les bulletins de salaire.

Ces lignes ne se calculeront pas sur les bulletins de salaire dès lors que l'entreprise remplit les conditions d'exonération.

Une régularisation sera effectuée par le programme pour régulariser la taxe d'apprentissage libératoire calculée à tort en janvier et/ou février 2022 pour les salariés encore présents en mars 2022.

Dans ce cas, l'assiette de la taxe libératoire prendra en compte la régularisation annuelle.



La régularisation ne se déclenche pas automatiquement dans les cas suivants :

- des rappels de cotisation ont été effectués sur les lignes de taxe d'apprentissage principale
- le taux de la taxe d'apprentissage principale a été forcée

Il sera alors nécessaire de régulariser la taxe libératoire calculée à tort manuellement via des rappels de cotisations.

Si des rappels de cotisations ont été effectués pour régulariser la taxe d'apprentissage libératoire calculée à tort en janvier et février ou si le taux de cotisation de cette ligne a été renseigné à zéro, aucune régularisation n'est nécessaire.

1.1.3 Comment régulariser la taxe d'apprentissage libératoire pour les salariés sortis ?

Pour rappel, si la taxe libératoire a déjà été annulée sur les périodes précédentes, aucune régularisation n'est nécessaire.

Même si la taxe libératoire n'est pas déclarée en DSN en 2022, la régularisation peut être nécessaire pour les entreprises en cessation d'activité.

Pour les **salariés sortis**, il est possible de faire un rappel sur salarié sorti et un rappel de cotisation pour annuler la taxe d'apprentissage libératoire calculée à tort sur les bulletins de janvier et février si l'entreprise était exonérée :

En Salaires/Informations/Salarié



ÉTAPE 1 : retirer le filtre en bas pour voir le salarié dans la liste

ÉTAPE 2 : Se positionner sur le salarié concerné

ÉTAPE 3 : Sur l'onglet **Situation** :

- Saisir une date d'entrée et une date de sortie sur le 1^{er} jour du mois de la période courante (ex : 01/03/2022)

- Cocher la zone en haut "**Rappel sur salarié sorti**"

ÉTAPE 4 : sur l'onglet **Prévoyance/Mutuelle** :

- Saisir une date de fin de contrat de prévoyance égale à la date de sortie initiale

ÉTAPE 5 : enregistrer

En Salaires/Bulletins de salaire/Calcul



ÉTAPE 1 : sur le salarié concerné, aller sur l'onglet **Bulletin**

Si le bulletin n'est pas à zéro aller en **Données fixes** et supprimer les données **HOR_BASE.ISA** et **TH_EMPLOYE.ISA** ou **SAL_FIXE.ISA**.

ÉTAPE 2 : se positionner sur la ligne **TOTAL DES RETENUES** et faire un clic droit "**Rappel de cotisation**"

ÉTAPE 3 : rechercher dans la liste **TAXE_APP11.ISA**

Veillez choisir une cotisation dans la liste suivante

Code	Crée	Libellé
TAXE_APP01	ISA	TAXE APPRENTISSAGE
TAXE_APP02	ISA	TAXE APPRENTISSAGE ALSACE-MOSELLE
TAXE_APP11	ISA	TAXE APPRENTISSAGE - DEPENSES LIBERA
TAXE_APPR	ISA	TAXE APPRENTISSAGE
TAXE_CDDU	ISA	TAXE FORFAITAIRE CDDU
TCP001	ISA	NE PLUS UTILISER // TAXE CONTRIBUTION
TEPA_RED1	ISA	REDUCTION COTISATIONS SALARIALES LOI

Suivant > Annuler

ÉTAPE 4 : faire "**Suivant**" 2 fois

ÉTAPE 5 : saisir l'assiette totale des mois à régulariser en négatif et le taux patronal à **0.09**

Veillez saisir les valeurs

Libellé de la ligne de cotisation
Rappel: TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE

Saisie des valeurs des éléments du rappel de cotisation

Assiette	Taux Salarial	Part Salariale
-2275	%	
	Taux Patronal	Part Patronale
x	0,09 %	= -2,05

Imprimer la ligne de rappel de cotisation


< Précédent Terminer Annuler

! La taxe d'apprentissage libératoire n'est pas envoyée en DSN. Le rappel ne sera donc pas véhiculé dans la DSN mensuelle.

ÉTAPE 6 : valider le bulletin

Le message d'avertissement suivant apparaît : **ne pas en tenir compte.**

Information

 Rappel 'TAXE_APP11.ISA' : n'est associée ni à un code de base assujettie, ni à un type de cotisation individuelle. Dans l'onglet DSN/Régularisations des cotisations, vérifiez le rappel.

ÉTAPE 7 : effectuer le signalement Fin de contrat initial en Annule/Remplace

1.1.4 Que fait le logiciel pour gérer l'exonération de la taxe d'apprentissage libératoire ?


- ✓ Création d'une donnée calculée au 01/01/2022 : **B_TAXE15.ISA – BASE TAXE APPRENTISSAGE RETENUE - DEPENSES LIBERATOIRES**
- ✓ Modification des lignes de prélèvement libératoire suivantes pour changer la base au 01/01/2022 :



- **TAXE_APP11.ISA – TAXE APPRENTISSAGE - DEPENSES LIBERATOIRES**
- **TAXE_APP12.ISA – TAXE APPRENTISSAGE - DEPENSES LIBERATOIRES VRP EXCLUSIF**
- **TAXE_APP13.ISA – TAXE APPRENTISSAGE - DEPENSES LIBERATOIRES VRP MULTICARTES**

1.2 Déclarer le solde de la taxe d'apprentissage en cas de cessation d'activité

1.2.1 Que dit la loi ?

 Le solde de la taxe d'apprentissage finance le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage, et l'insertion professionnelle, dont les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire. (Article L. 6241-4 du Code du travail).

À compter de 2023, le solde de la taxe d'apprentissage est dû annuellement le 5 ou 15 mai N (DSN d'avril), à hauteur de **0,09%** de la masse salariale de l'année **N-1**. Il n'est pas dû au titre des établissements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Le solde à payer est les 0.09% mais de cela il faut déduire les subventions et créances. Il faut donc déclarer tous ces éléments.

1.2.2 Comment doit être déclaré le solde en DSN pour une entreprise en cessation d'activité ?

Attention : en 2022, les codes ci-dessous ne sont à utiliser qu'en cas de cessation d'activité de l'entreprise et sur le mois de cessation d'activité.

Niveau établissement (URSSAF)	Niveau établissement (S21.G00.82) (MSA et URSSAF)
CTP 995 - Solde de la TA (Versement libératoire)	076 – Versement libératoire
CTP 996 - Déduction au solde de la TA (Subventions aux CFA)	077 - Réduction du versement libératoire de la taxe d'apprentissage liée à des subventions aux CFA
CTP 997 - Déduction au solde de la TA (créances alternants)	078 – Réduction du versement libératoire de la taxe d'apprentissage liés à des créances alternants

Cf Urssaf : <https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/DSN-Guide-declaration-regularisation-cotisations-sociales-Urssaf.pdf>

1.2.3 Que doit faire l'utilisateur en cas de cessation d'activité ?

Les manipulations suivantes sont pour les entreprises en cessation d'activité.

Éditer un RCC (Récap. de cotisation par code et libellé) depuis le 01/01/2022 à la date de cessation d'activité :

ÉTAPE 1 : aller en **Editions/Récap./Récap.**

ÉTAPE 2 : rechercher dans la liste **RCC.ISA**

ÉTAPE 3 : saisir la période du "**01/01/2022**" à date de cessation

ÉTAPE 4 : faire un "Aperçu" ou "Imprimer" le document

ÉTAPE 5 : noter l'assiette de la ligne **TAXE_APP01.ISA** à 0.59%

Exemple 1 : l'assiette à retenir est **41 770.71 €**

TAXE_APP01.ISA TAXE APPRENTISSAGE	41 770,71	0,59	246,43	0,59	246,43
TAXE_APP11.ISA TAXE APPRENTISSAGE	41 770,71	0,09	37,60	0,09	37,60

Exemple 2 : régularisation totale



Dans l'exemple ci-dessous un rappel de cotisation a été fait pour annuler la totalité de la taxe apprentissage dans ce cas **il n'y a rien à déclarer.**

TAXE_APP01.ISA TAXE APPRENTISSAGE	41 770,71	0,59	246,43	0,59	246,43
TAXE_APP11.ISA TAXE APPRENTISSAGE	41 770,71	0,09	37,60	0,09	37,60
TAXE_APP01.ISA Rappel TAXE	-41 770,71	0,59	-246,45	0,59	-246,45
TAXE_APP11.ISA Rappel TAXE	-41 770,71	0,09	-37,59	0,09	-37,59

Exemple 3 : régularisation partielle



Dans l'exemple ci-dessous un rappel de cotisation a été fait pour régulariser une partie de la taxe d'apprentissage, dans ce cas calculer la différence pour connaître le montant à déclarer : $44045,76 - 41770,71 = 2275,05 €$

TAXE_APP01.ISA TAXE APPRENTISSAGE	44 045,76	0,59	259,85	0,59	259,85
TAXE_APP01.ISA Rappel TAXE	-41 770,71	0,59	-246,45	0,59	-246,45
TAXE_APP11.ISA TAXE APPRENTISSAGE	44 045,76	0,09	39,65	0,09	39,65
TAXE_APP11.ISA Rappel TAXE	-41 770,71	0,09	-37,59	0,09	-37,59

Modifier la DSN mensuelle Pour un dossier à la MSA



ÉTAPE 1 : aller en **Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle**

ÉTAPE 2 : cliquer sur **Calculer/Recalculer**

ÉTAPE 3 : cliquer sur **Voir/Modifier**

ÉTAPE 4 : se rendre sur le bordereau MSA

ÉTAPE 5 : aller sur l'onglet **Cotisations établissement**

ÉTAPE 6 : ajouter le code **076**

Le montant à saisir correspond à l'assiette de la taxe d'apprentissage relevée précédemment x 0.09%

Pour l'exemple 1 : $41770,71 * 0,09\% = 37,60 €$

ÉTAPE 7 : ajouter ensuite les autres codes selon le besoin

Sur les codes **077** et **078**, renseigner (si concerné) les montants à déduire

Cotisations		Cotisations établissement	Paiement
Code cotisation	Libellé		Montant
076	Urssaf/MSA-Versement libérateur de la taxe d'apprentissage		37,60
077	Urssaf/MSA-Réduc. versement libér. taxe d'apprentissage pour subventions CFA		-15,00
078	Urssaf/MSA-Réduc. versement libér. taxe d'apprentissage pour créances altern.		-15,00

Modifier la DSN mensuelle pour un dossier URSSAF



ÉTAPE 1 : aller en **Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle**

ÉTAPE 2 : cliquer sur **Calculer/Recalculer**

ÉTAPE 3 : cliquer sur **Voir/Modifier**

ÉTAPE 4 : se rendre sur le bordereau URSSAF

ÉTAPE 5 : sur l'onglet **Cotisations** ajouter les CTP suivants (si concerné) :

CTP 995 - Solde de la TA (Versement libératoire)
CTP 996 - Déduction au solde de la TA (Subventions aux CFA)
CTP 997 - Déduction au solde de la TA (créances alternants)

Exemple :

Cotisations		
Cotisations établissement		Paiement
Code DuCs	Libellé	Montant
995	TA - SOLDE VERSEMENT LIBERATOIRE	38,00
996	TA - DEDUCTION AU SOLDE CFA	-25,00
997	TA - DEDUCTION SOLDE CREANCE ALTERN	-15,00

Pour le code **995** :

- Renseigner l'assiette relevée précédemment
- Le taux de **0.09**
- Le qualifiant assiette en **920 -Autre assiette**

Assiette	<input type="text" value="41770"/>	x (Taux <input type="text" value="0,09"/> % + Taux.AT <input type="text"/> %)	ou	Taux transport	<input type="text"/> %
Forfait	<input type="text"/>	Code Insee commune	<input type="text"/>	Qualifiant assiette	<input type="text" value="920-Autre assiette"/>

Pour les codes **996** et **997** :

- Renseigner le montant forfaitaire en négatif
- Le qualifiant assiette **921 – Assiette plafonnée**

Assiette	<input type="text"/>	x (Taux <input type="text"/> % + Taux.AT <input type="text"/> %)	ou	Taux transport	<input type="text"/> %
Forfait	<input type="text" value="-25"/>	Code Insee commune	<input type="text"/>	Qualifiant assiette	<input type="text" value="921-Assiette plafonnée"/>

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet **Cotisations établissement**

ÉTAPE 7 : ajouter le code **076**

Le montant à saisir correspond à l'assiette de la taxe d'apprentissage relevée précédemment x 0.09%

Pour l'exemple 1 : $41770.71 * 0.09\% = 37.60 \text{ €}$

ÉTAPE 8 : ajouter ensuite les autres codes selon le besoin

Sur les codes **077** et **078**, renseigner (si concerné) les montants à déduire

Cotisations		
Cotisations établissement		Paiement
Code cotisation	Libellé	Montant
076	Urssaf/MSA-Versement libératoire de la taxe d'apprentissage	37,60
077	Urssaf/MSA-Réduc. versement libér. taxe d'apprentissage pour subventions CFA	-15,00
078	Urssaf/MSA-Réduc. versement libér. taxe d'apprentissage pour créances altern.	-15,00

1.2.4 Que fait le programme pour permettre de déclarer le solde en cas de cessation d'activité ?

- ✓ Création des codes CTP suivants :



- CTP **995** - Solde de la TA (Versement libératoire)
 - CTP **996** - Déduction au solde de la TA (Subventions aux CFA)
 - CTP **997** - Déduction au solde de la TA (créances alternants)
- ✓ Ajout des codes CTP **996** et **997** dans la formule **DSN DU_MENS_CTP_FORFAIT**
 - ✓ Création des codes de cotisation établissement suivants :
 - **076** – Versement libératoire
 - **077** - Réduction du versement libératoire de la taxe d'apprentissage liée à des subventions aux CFA
 - **078** – Réduction du versement libératoire de la taxe d'apprentissage liés à des créances alternants
 - ✓ Modification de tous les plans comptables :
 - Les plans comptables ont été modifiés pour affecter les lignes de taxe d'apprentissage (Part principale et libératoire) dans le compte **633500** à place du compte **645100**.

Cette documentation correspond à la version 13.20. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.